

MASSACRE A PARIS

LA FSU SOLIDAIRE DES VICTIMES ET DE LEURS PROCHES



Après le drame et l'horreur du massacre qu'a connu Paris cette nuit et qui a fait plus de cent vingt morts et plus de deux cents blessés, la FSU présente ses condoléances aux familles et amis des victimes. Elle assure toutes les personnes touchées par ce drame de son soutien et de sa solidarité.

Après les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hypercasher en début d'année, le pays est une nouvelle fois touché par des attentats terroristes effroyables que la FSU condamne avec la plus grande fermeté. Elle tient à exprimer l'horreur que lui inspirent ces actions meurtrières.

Les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité sont touchées de plein fouet par ces actes barbares qui ont frappé au hasard un vendredi soir en plein Paris. C'est tout le pays qui est atteint dans les valeurs qu'il représente mais aussi dans sa cohésion, son vivre ensemble. Les auteurs de ces actes visent en effet à installer la peur, l'opposition des citoyens entre eux, la stigmatisation d'une partie d'entre eux. La FSU appelle à l'inverse de

cela à faire preuve d'unité et de détermination pour défendre la démocratie et les libertés.

Le gouvernement vient d'annoncer des mesures de sécurité d'urgence. Mais il s'agit aussi de prendre, au plan national comme sur la scène internationale, les mesures qui permettront de retrouver le chemin de la paix et de préserver et conforter les démocraties.

Le mouvement syndical doit se rassembler pour faire face à cette situation, comme il l'a fait en janvier dernier en s'appuyant sur son appel unitaire « Vivre ensemble, Travailler ensemble » rédigé en février dernier. La FSU prend les contacts en ce sens.

Les Lilas, samedi 14 novembre 2015

Pourquoi se syndiquer au SNES ?

=> **Adhérer au SNES, c'est se donner les moyens de réussir les actions collectives que nous construisons ensemble** pour riposter aux attaques et défendre nos métiers ; c'est **participer à la construction des alternatives**, en essayant de rassembler le plus largement possible et en s'adressant à l'opinion publique.

=> **Adhérer au SNES, majoritaire aux élections professionnelles, c'est bénéficier d'un suivi personnalisé, d'une aide et d'un soutien tout au long de votre carrière**, assuré par des militants **élus dans toutes les CAPA** de notation, avancement, mutation... Tous nos militants sont **en charge de classes** et **connaissent la réalité du métier**.

=> **Adhérer au SNES, c'est contribuer au financement collectif, qui seul permet l'indépendance et l'efficacité**. Les cotisations syndicales constituent notre **seule ressource financière** et permettent le **fonctionnement matériel et logistique du SNES**.



Cotisation syndicale trop chère ?

Le crédit d'impôt est égal à 66 % du montant de la cotisation :
une cotisation de **150€** ne « coûte » donc, au final, que **50€**.

Si vous êtes non imposable, vous obtiendrez un crédit d'impôt à hauteur de 66 % de votre cotisation.

Il est possible de payer en **8 prélèvements fractionnés**.